

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1894.

Modification de la limite séparative des territoires de Meix-devant-Virton et de Villers-la-Loue (Luxembourg) (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (²), PAR M. DE BRIEY.

MESSIEURS,

Le projet de loi déposé par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a eu pour origine les contestations fréquentes entre les administrations communales de Meix-devant-Virton et de Villers-la-Loue au sujet d'une partie du territoire de cette dernière commune, d'une étendue de 73 hectares environ, qui se trouve en quelque sorte enclavée dans la commune de Meix-devant-Virton.

L'exposé des motifs joint au projet justifie complètement la loi proposée.

Les communes intéressées, désireuses de mettre fin à un état de choses fort préjudiciable à leurs intérêts, sont complètement d'accord sur la modification à apporter à leurs limites respectives.

L'enquête administrative n'a fait surgir aucune objection sérieuse.

Le conseil provincial a émis un avis favorable à l'arrangement projeté.

Aucune observation ne s'est produite au sein de votre Commission.

Celle-ci, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

C^{te} DE BRIEY.

Le Président,

ÉMILE VAN HOORDE.

(¹) Projet de loi n° 201 (session de 1892-1893).

(²) La Commission était composée de MM. VAN HOORDE, président, DE BRIEY, HEYNEN, NOTHOMB et JOSEPH WARNANT.